

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2054

présenté par

M. Taupiac, M. Mathiasin, M. Saint-Huile, M. Molac et M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , du management et de la gestion des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'instar des thématiques relatives à l'agroécologie ou au changement climatique, les thématiques autour de la gestion managériale et financière d'une entreprise sont à inclure dans les programmes d'enseignements agricoles.

L'importance de cette approche s'explique par le fait que la gestion d'une exploitation agricole fait appel à des compétences propres aux chefs d'entreprises ; compétences à acquérir dès la période d'enseignement.

Cet amendement a été travaillé avec les Jeunes Agriculteurs.